

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 28 AVR. 1988

N° 1878 /15.08.01



OBJET: Autorisation d'utiliser  
le Stade Régional de  
Nyamirambo les 30 Avril et  
1er Mai 1988.-

Monsieur le Président de l'équipe  
de Football RAYON SPORTS  
B.P. 280 KIGALI.-

Monsieur le Président,

Faisant suite à vos deux lettres  
respectivement du 6 et 18 Avril 1988 relatives à l'objet repris en  
marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Stade  
sollicité vous est accordé pour les 30 Avril et 1er Mai 1988 afin  
d'y livrer vos rencontres amicales avec l'équipe F.C. LUPOPO du  
ZAIRE.

Aussi vous demanderais-je de bien  
veuillez verser 10% des recettes brutes réalisées pour la location du  
terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS (20.000 FRW)  
payables à l'avance pour chaque match envisagé.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Président, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président de  
la FERWAFA  
K I G A L I . -
- Monsieur le Président de l'Equipe  
KIYOVU SPORTS  
K I G A L I . -

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col DEM.

